



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

CENTRE DE CRISE

Rédacteur : Gwenaël GOUEROU

Paris, le 28 octobre 2009

Tél : 01 53 59 11 08

Fax: 01 43 17 54 71

MEMO

A/S : Protocole de gestion du Fonds de concours du Centre de Crise.

1. Définitions

N° du fonds de Concours : 1.2.008.

Libellé : « *Contributions de Tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger* ».

Bases juridiques : *Article 17-II de la LOLF, création par la lettre 1C-00-263 du 19 mai 2000, modifiée par lettre 1BCF-04-1051 du 16 mars 2004.*

Répartition : *Programme 105 : 25%*

Programme 209 : 75%

Limite de consommation : *Fin d'exercice budgétaire de l'année de référence*

2. Procédure budgétaire globale

Le cheminement des fonds est le suivant :

La TGE

- procède à l'encaissement par émission d'un état des recouvrements,
- demande à la DAF du MAEE l'émission d'un titre de perception. Ce titre permet de recouvrer la somme sur le budget général de l'Etat.

Bercy procède, par un arrêté d'ouverture de crédits, au rattachement au fonds de concours. La DAF affecte ces crédits au BOP du service concerné, en dotation annuelle complémentaire.

La totalité de la procédure dure deux à trois mois, en moyenne.

3. 3. Procédure établie pour le Centre de Crise

En accord avec la TGE et la DAF, suite aux décisions prises lors d'une réunion tenue à Nantes le 12 mars 2009, le Centre de Crise, à réception d'un chèque de versement de la part d'un tiers, le transmet au service de Mme LOUE (DAF/2/CG/AG). Après avoir constitué un dossier de suivi, la DAF le transfère à la TGE pour le démarrage de la procédure budgétaire globale.

En ce qui concerne les virements, il est demandé au tiers de tenir le Centre de Crise informé des intentions de versement. Les versements se font sur le compte de la TGE :

- *Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)*
- *code banque : 30001*
- *code guichet : 00589*
- *compte n° : 0000M055150*
- *clé RIB : 21*
- *identification internationale IBAN : FR06 3000 1005 8900 00M0 5515 021*
- *identification SWIFT de la BDF (BIC) : BDFERPPCCT*

L'intitulé du virement doit se nommer « **FDC MAEE n12008** », afin de faciliter une identification par la TGE./.

Annexe

Liste des personnes « références » :

DAF/2/CG/AG : Mme Régine Loué, chef de section, tél. :72016, Nantes.

TGE : M. Fabrice MARTIN, chef du service des recettes, Trésorerie Générale pour l'Etranger, 30 rue de Malville , BP 54007 – 44040 Nantes cedex 1, tél. :02.40.16.15.85, courriel : tgrec930@cpfinances.gouv.fr

CDC : gestion financière : MM. GOUEROU et SLIMANI
gestion administrative (développement, lettres de remerciement) : M. GUYOT.

Informations complémentaires :

Bercy refuse la création de tout nouveau fonds de concours dont le montant serait inférieur à 1 M€./.